



Assurance jardin mise à disposition d'autrui

Par thomas_tennis

Bonjour,

Je compte mettre mon jardin potager à disposition d'une tierce personne à titre gratuit.

Dans l'hypothèse où la personne en cause se blesserait lors d'une intervention, serait - elle prise en charge pour d'éventuels frais médicaux ? Et par qui ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse, bien cordialement.

Thomas

Par yapasdequoi

Bonjour,

Par la sécurité sociale pour commencer.

Si votre jardin comporte des éléments dangereux (pièce d'eau ? plantes ? produits chimiques ? équipements électriques ?) vérifiez que votre responsabilité civile est bien à jour auprès de votre assureur.